

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 novembre 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Alain CHAUFFIER à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE à Sonia LUSSIEZ, Lucien-Jean LAHOUSSE à Gérard LEFEVRE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Mélina TACHE à Jeanine BARBOTIN, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Michel PAILLEY, Valérie VOLLAND.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M49

Vu la délibération n°C09-03-2023 du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°C16-09-2023 du 25 septembre 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023,

S'il convient d'en minimiser le nombre afin de préserver la lisibilité du budget primitif, des ajustements de crédits sont rendus nécessaires en Décision Modificative (DM) afin d'intégrer des évolutions externes contraintes pour la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ou des dispositions techniques internes visant à améliorer la précision de l'atterrissage budgétaire 2023.

En effet, des mesures nationales impactent en recettes et en dépenses le budget communautaire 2023.

A ce titre, **sur le budget principal au niveau de la section de fonctionnement**, il est inscrit en dépenses les crédits nécessaires au financement des décisions réglementaires nationales impactant les charges de personnel : **+0,200 M€ au chapitre 012** permettant de couvrir l'évolution du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet toute en prenant en compte les derniers mouvements de personnel liés à des remplacements dans certains services communautaires, comme la collecte des déchets.

Ensuite, il convient de prendre en compte **une réduction de la recette de TVA** liée à l'indication apportée récemment par le gouvernement quant à la trajectoire d'encaissement de cette fiscalité compensatrice pour la CAN (taux d'évolution initialement annoncé autour de 6,1%, et réajusté à 3,7%). A noter que par prudence, la CAN s'était limitée à une croissance par rapport à 2022 de +4%. Le différentiel à ajuster porte sur - **0,316 M€**.

Il est également formalisé dans cette DM la recette du mécénat **à hauteur de +0,140 M€** en lien avec le partenariat avec deux mutuelles participant au soutien de notre orientation politique en faveur du développement de filières d'enseignement supérieur sur notre territoire.

Sur l'investissement, les ajustements procèdent des montants de régularisation de TVA, après concertation avec les Services de l'Etat, de l'AP « Immobilier d'enseignement supérieur ». Une contrepartie en recette de FCTVA sera inscrite sur 2024. En recette, il est à noter l'inscription d'un remboursement d'avance du budget annexe ZAE.

S'agissant du budget annexe **Zones d'activités**, il est impacté en recette d'exploitation par des ajustements de cessions à hauteur de 0,546 M€ et de sortie de stocks à hauteur de 1,187 M€ en dépense d'exploitation.

Cette différence s'explique par des prix de vente au m² inférieurs au coût de production au m².

S'agissant du budget annexe **assainissement**, il est impacté par des dépenses exceptionnelles estimées à 0,150 M€ liées à des régularisations de décomptes mensuels en raison d'un nombre accru d'abonnés mensualisés (Intégration du secteur de la Courance en 2022). L'équilibre se réalise par prélèvement sur les dépenses imprévues et l'autofinancement.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les décisions modificatives n°1 de l'exercice 2023 du budget Principal et des budgets annexes, telles que présentées dans les maquettes budgétaires ci-jointes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué